

Ident-No: RENGEL SW 5155

Version 3
Date de révision 22.03.2009

Date d'impression 08.04.2009

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Informations sur le produit

Nom commercial : RENGEL SW 5155

Utilisation : Résine pour systèmes d'outillage

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe)BVBA
Everslaan 45
3078 Everberg / Belgium

Téléphone : +41619661599
Téléfax : +41619661589
Téléphone en cas d'urgence : +32 35 751 234 (in France ORFILA : +33(0)145425959)

Pour toutes questions de Sécurité, Hygiène et Environnement relatives à ce document ou son contenu, veuillez contacter:
E-Mail: global_product_ehs_admat@huntsman.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Irritant pour les yeux et la peau.
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique

Mélange de résines époxydes
préparation

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	Symbole(s)	Phrase(s) de risque	Concentration [%]
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen < 700)	25068-38-6	Xi, N	R36/38 R43 R51/53	30.00 - 42.00
resine epoxydique phenol novolaque	28064-14-4	Xi, N	R36/38 R43 R51/53	12.00 - 20.00
éther diglycidique du 1,4- butanediol No.-CE: 219-371-7	2425-79-8	Xn	R20/21 R36/38 R43 R52/53	5.00 - 13.00

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation : Mettre la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Ident-No: RENGEL SW 5155

Version 3
Date de révision 22.03.2009

Date d'impression 08.04.2009

- Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- Contact avec la peau : Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
- Ingestion : Boire immédiatement beaucoup d'eau (si possible une suspension de charbon actif).
Appeler un médecin.
Ne pas faire vomir.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée.
Dioxyde de carbone (CO2).
Mousse.
Poudre sèche.
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Eau abondante en jet.
- Equipements spéciaux pour la protection des intervenants : Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.
- Information supplémentaire : La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.
Oxydes de carbone.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles : Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Eviter que le produit arrive dans les égouts.
Ne pas contaminer l'eau superficielle.
Eviter la pénétration dans le sous-sol.
- Méthodes de nettoyage : Imbiber d'un matériau absorbant inerte et évacuer comme un déchet spécial.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

- Conseils pour une manipulation sans danger : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Eviter la formation d'aérosols
Assurer une ventilation adéquate.
Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Ident-No: RENGEL SW 5155

Version 3
Date de révision 22.03.2009

Date d'impression 08.04.2009

Stockage

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Conserver le récipient bien fermé.
Conserver à des températures comprises entre 2 et 40 °C.

Classe de danger de stockage Huntsman Advanced Materials : Classe de stockage 10, Liquide nocif pour l'ambiance

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
------------	---------	------------------------	-------------	------

Mesures d'ordre technique

Pas de précautions spéciales.

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Filtre de type AX-P2 (vapeurs organiques, particules)
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale.
Ecran facial.
- Protection des mains : Matériaux pour gants pour utilisation à long terme (BTT>480 min):
Caoutchouc butyle
Alcool éthylvinyle laminé (EVAL)
Matériaux pour gants pour utilisation à court terme/projection (10 min<BTT<480 min):
Caoutchouc nitrile
Des gants conformes à des normes reconnues comme p. ex. EN 374 (Europe), F739 (US), doivent être utilisés.
La convenance et la stabilité d'un gant dépendent de l'utilisation, p. ex. de la durée et de la fréquence de contact, de la résistance chimique du matériaux de gant et de l'habileté.
Prenez toujours conseil auprès des fournisseurs de gants.
Des informations supplémentaires peuvent être trouvées p. ex. sous www.gisbau.de
- Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection.
Chaussures de sécurité.
- Mesures de protection : Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ident-No: RENGEL SW 5155

Version 3
Date de révision 22.03.2009

Date d'impression 08.04.2009

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme	: pâte
Couleur	: gris
Odeur	: légère
Point d'ébullition	: > 200 °C
Décomposition thermique	: > 200 °C
Point d'éclair	: > 126 °C Méthode: DIN 51758 (Pensky-Martens Closed Cup)
Pression de vapeur	: < 0.2 Pa à 20 °C
Densité	: 1.42 g/cm ³ à 25 °C
Solubilité dans l'eau	: à 20 °C Note: pratiquement insoluble
Miscibilité avec l'eau	: non miscible à 20 °C
Viscosité, dynamique	: 130 - 200 Pas à 25 °C

10. STABILITE ET REACTIVITE

Conditions à éviter	: Note: Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique.
Matières à éviter	: Des acides forts et des bases fortes. Des oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	: Oxydes de carbone. La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 rat Dose: > 2,000 mg/kg
Irritation des yeux	: irritant lapin
Irritation de la peau	: irritant lapin dermique

Ident-No: RENGEL SW 5155

Version 3
Date de révision 22.03.2009

Date d'impression 08.04.2009

- Sensibilisation : A un effet sensibilisant.
cochon d'Inde
dermique
- Information supplémentaire : Les résines époxy avec un poids moléculaire moyen de moins de 700 peuvent provoquer une sensibilisation.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Données pour l'élimination (persistance et dégradabilité)

- Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodegradable.

Effets écotoxicologiques

Information supplémentaire sur l'écologie

- Information écologique supplémentaire : Eviter la pénétration dans le sous-sol.
Eviter que le produit arrive dans les égouts.
Ne pas contaminer l'eau superficielle.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- Produit : Code d'élimination de déchet: 070208
Doit être incinéré, si les réglementations locales le permettent.
- Conteneur : Les récipients vides peuvent être jetés à la décharge après nettoyage si les règlements locaux sont respectés.
- Réglementation : Déchets: Décret 77-974 du 19/08/1977 (JO du 28/08/1977): non concerné, Déchets: Arrêté du 04/01/1985 (JO du 16/02/1985): concerné, Décret 94-609 du 13/07/1994 (JO du 21/07/1994): concerné

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par route

ADR:

- No ONU: 3082
Classe: 9
Code de classement: M6
Groupe d'emballage: III
No. de risque: 9
Etiquettes ADR/RID: 9
Désignation officielle de transport: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
contient: BISPHENOL A EPOXY RESIN

RID:

Ident-No: RENGEL SW 5155

Version 3
Date de révision 22.03.2009

Date d'impression 08.04.2009

No ONU: 3082
Classe: 9
Groupe d'emballage: III
No. de risque: 90
Étiquettes ADR/RID: 9
Désignation officielle de transport: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
contient: BISPHENOL A EPOXY RESIN

Transport maritime

IMDG:

No ONU: 3082
Classe: 9
Groupe d'emballage: III
Étiquettes ADR/RID: 9
No MFAG:
No EMS: F-A S-F
Désignation officielle de transport: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
contient: (BISPHENOL A EPOXY RESIN)

Transport aérien

IATA-DGR:

UN/ID No.: UN 3082
Classe: 9
Groupe d'emballage: III
Instructions de conditionnement (avion cargo): 914
Qté. max./emb.: 450.00 L
(999.00 = Sans limite)
Instructions de conditionnement (avion de ligne): 914
Qté. max./emb.: 450.00 L
(999.00 = Sans limite)
Étiquettes ADR/RID: 9
Désignation officielle de transport: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
contient: (BISPHENOL A EPOXY RESIN)

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Étiquetage selon la Directive-CE

Étiquetage requis

Symbole(s): : Xi Irritant
N Dangereux pour l'environnement

Ident-No: RENGEL SW 5155

Version 3
Date de révision 22.03.2009

Date d'impression 08.04.2009

- Phrase(s) de risque : R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- Phrase(s) de sécurité : S28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau.
S37/39 Porter des gants appropriés et une protection pour les yeux/le visage.
S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
- Étiquetage exceptionnel pour préparations spéciales : Contient des composés époxydiques. Voir les informations transmises par le fabricant.
- Les composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette : produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen < 700)
éther diglycidique du 1,4-butanediol
No.-CE: 219-371-7

Législation nationale

- REG_FRANCE : - Maladies professionnelles. Tableaux publiés dans bulletin n° 87-4 bis du j.o, Code SS article L461-1 à 8:51, - Travaux interdits, Articles R 234-9 et 10 (femmes): non concerné, Articles R 234-16 et 20 et 21 (-16 ans): non concerné, Articles R 234-16 et 20 et 21 (-18 ans): non concerné, Arrêté du 19/02/1985 (travail temporaire): non concerné, Surveillance médicale spéciale: Arrêté du 11/07/1977 et Circlaire n° 10 du 29/04/1980: non concerné, Installations classées loi n° 76-663 du 19/07/1976: concerné, Décret du 07/07/1992, Décret n° 94-484 du 09/06/1994, Décret n° 94-609 du 13/07/1994, Décret n° 96-197 du 11/03/1996

Etat actuel de notification

- : EINECS oui
- : TSCA oui
- : DSL oui
- : KECI (KR) oui

Ident-No: RENGEL SW 5155

Version 3
Date de révision 22.03.2009

Date d'impression 08.04.2009

: ENCS (JP) non

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste de Phrases de risque (Section 3)

R20/21	Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Respectez les usages, teneurs, conditions et précautions d'emploi mentionnés dans les documents techniques et de sécurité établis par Huntsman Advanced Materials. Ces recommandations, fondées sur nos connaissances à ce jour, ont été déterminées en fonction des caractéristiques du produit et, le cas échéant, des applications pour lesquelles il est préconisé. Sur ces bases, et selon les bonnes pratiques professionnelles, tenez compte, sous votre responsabilité, de tous les facteurs concernant votre activité tels que les conditions de mise en oeuvre du produit (par ex. temps, température de polymérisation...), la nature des mélanges, ainsi que l'usage raisonnablement prévisible de votre produit. La responsabilité de Huntsman Advanced Materials ne saurait être mise en cause en cas d'incidents consécutifs à l'emploi de l'un de ses produits à des fins ou dans des conditions non préconisées dans les documents de sécurité fournis par elle, ni en cas de non-respect des règles et précautions à observer dans l'exercice de votre profession. Cette fiche peut faire référence à des textes réglementaires. Elle ne saurait pour autant comporter une énumération exhaustive des textes promulgués à la date de la rédaction et ne dispense en aucun cas l'utilisateur de se reporter à l'ensemble des textes officiels pour connaître les obligations qui lui incombent.